

Politiques et normes au sein des organismes sportifs

En 2020-2021, l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie (ICRCP) a mené une enquête sur les organismes sportifs canadiens (niveau national, provincial/territorial et communautaire). Reconnaissant le rôle critique que les organismes sportifs jouent dans la promotion de l'activité physique et du sport chez les Canadiens, cette enquête a été élaborée dans le but de recueillir de l'information importante sur l'accessibilité des installations, les politiques, les programmes et les autres occasions de faire du sport et de l'activité physique. Le présent résumé se concentrera sur les perceptions des administrateurs sportifs par rapport aux politiques et aux normes de leurs organismes respectifs. Plus spécialement, dans le cadre de cette enquête, on a demandé aux administrateurs de rendre compte de l'accessibilité des lignes directrices documentées et de l'influence des politiques nationales du Canada (p. ex. Politique canadienne du sport, Vision commune, Cadre stratégique pour le loisir au Canada) sur les politiques, les programmes et le fonctionnement de leurs propres organismes. La hausse des niveaux de participation au sport et à l'activité physique chez l'ensemble des Canadiens exigera de multiplier les possibilités de soutien à l'activité physique et à la participation au sport, et, en particulier, chez les groupes de population clés, reconnus pour leur faible niveau de participation. Dans le cadre de cette enquête, on a aussi demandé aux administrateurs de préciser les mesures prises par leurs organismes pour promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion dans les politiques et les programmes de sport.

Accessibilité des politiques documentées dans le but de guider les procédures et les pratiques

Une étape importante pour assurer la qualité des programmes sportifs est d'avoir des politiques ou des énoncés documentés afin de guider les procédures et les pratiques. C'est pourquoi, dans le cadre de cette enquête, on a demandé aux administrateurs d'indiquer quelles politiques écrites, le cas échéant, sur une variété de sujets sont disponibles au sein de leur organisme. Selon les administrateurs, approximativement trois quarts ou plus des organismes sportifs au Canada possèdent des politiques ou des lignes directrices écrites à propos des protocoles de retour au jeu dans le cas de la COVID-19 (80 %), d'abus et de harcèlement dans le sport (74 %) et pour assurer des normes de qualité pour les entraîneurs et les arbitres (72 %). Lorsque questionnés à propos des politiques visant des facteurs particuliers reliés à la discrimination fondée sur le genre, la race ou la culture et les divergences d'aptitudes et des handicaps, un peu plus de la moitié des administrateurs indiquent que ces politiques existent (voir la figure 1).

Lutter contre la discrimination fondée sur les capacités et les handicaps

Lutter contre la discrimination fondée sur le genre

Lutter contre la discrimination fondée sur le genre

Lutter contre la discrimination fondée sur la race et la culture

Mettre en place des protocoles de retour au jeu après une blessure ou une commotion cérébrale

Assurer des normes de qualité pour les entraîneurs et les arbitres

Lutter contre l'abus et le harcèlement dans le sport

Établir les lignes directrices de retour au jeu pour tenir compte de la COVID-19

Figure 1. Pourcentage des organismes qui confirment l'accessibilité de politiques documentées

Source: ICRCP, Sondage auprès des organisations sportives 2020-2021

Région – L'accessibilité des politiques directrices documentées ne varie pas selon la région, à quelques exceptions près. Une plus grande proportion d'organismes en Ontario ont indiqué avoir des lignes directrices écrites sur la mise en place de protocoles de retour au jeu après une blessure ou une commotion cérébrale (77 %) et des politiques sur la discrimination fondée sur la race ou la culture (68 %) comparativement à la moyenne nationale (63 % et 68 % respectivement). Les organismes de l'Ontario sont aussi plus susceptibles que la moyenne nationale d'avoir de lignes directrices axées sur la discrimination fondée sur le genre (67 % c. 55 %) ou la discrimination fondée sur les aptitudes ou les handicaps (65 % c. 54 %), alors que les organismes du Québec sont moins susceptibles que la moyenne d'indiquer avoir en place de telles politiques (voir la **figure 2**).

0%

10%

20%

30%

40%

50%

60%

70%

90%

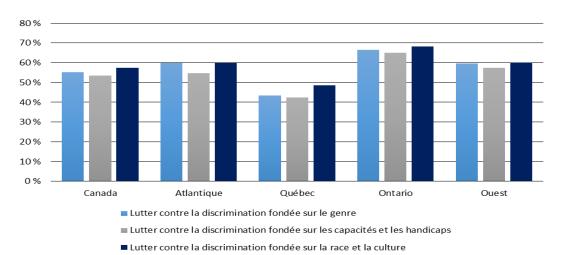
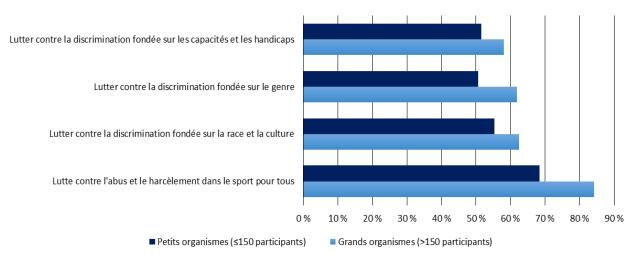


Figure 2. Différences régionales par rapport à l'accessibilité des politiques documentées

Source : ICRCP, Sondage auprès des organisations sportives 2020-2021 ; Données pour le Nord supprimées en raison de la taille de la cellule

Taille de l'organisme – Aux fins du présent rapport, les organismes ont été catégorisés en fonction du nombre d'inscrits ou de participants qu'ils desservent (c.-à-d. au plus 150 inscrits ou participants et plus de 150). Les résultats de cette enquête révèlent une différence dans l'accessibilité des politiques documentées en fonction de la taille de l'organisme. Plus spécialement, les grands organismes sont plus susceptibles que les petits (moins de 150 participants) d'indiquer avoir des politiques documentées pour établir des lignes directrices ou des normes de retour au jeu dans le cadre de la COVID-19 et pour lutter contre les abus et le harcèlement dans le sport pour tous les participants (voir figure 3).

Figure 3. Pourcentage d'organismes qui indiquent la disponibilité de politiques documentées selon la taille de l'organisme



Source: ICRCP, Sondage auprès des organisations sportives 2020-2021

Influence des politiques ou stratégies nationales sur les politiques organisationnelles, les programmes et les perceptions

En plus d'aider à déterminer quelles politiques ont en place pour orienter les programmes des organismes, l'enquête a examiné dans quelle mesure les politiques nationales, comme la Politique canadienne du sport, ont influencé les politiques et les programmes de ces organismes. Le **tableau 1** décrit les résultats.

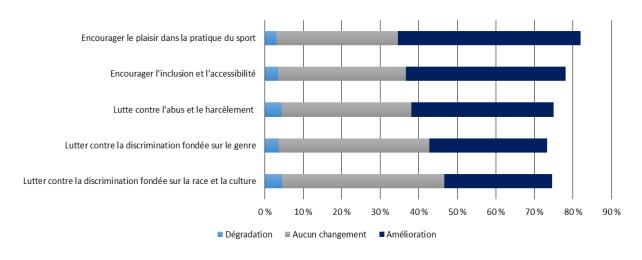
Tableau 1. Évaluation de l'influence des stratégies nationales sur les politiques des organismes

	Dans une grande mesure	Dans une certaine mesure	Pas du tout	Ne sais pas/sans objet
Modèle de développement à long terme (de l'athlète)	44 %	29 %	16 %	12 %
Lignes directrices canadiennes sur les commotions cérébrales dans le sport	33 %	30 %	25 %	13 %
Politique canadienne du sport	25 %	42 %	18 %	16 %
Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport	24 %	28 %	28 %	21 %
Une Vision commune pour favoriser l'activité physique et réduire la sédentarité au Canada: <i>Soyons actifs</i>	17 %	24 %	41 %	26 %
Déclaration de consensus canadien sur la littératie physique	9 %	24 %	41 %	26 %
Cadre stratégique pour le loisir au Canada	9 %	26 %	40 %	26 %

Source: ICRCP, Sondage auprès des organisations sportives 2020-2021; (-) Données supprimées en raison de la taille des cellules;

On a également demandé aux administrateurs s'ils avaient observé un changement dans les perceptions de leurs organismes à propos d'un certain nombre de facteurs reliés aux politiques et aux pratiques de l'organisme après l'arrivée de la Politique canadienne du sport (PCS) en 2012. Approximativement la moitié des organismes sportifs (47 %) ont noté une amélioration des perceptions concernant l'encouragement du plaisir dans la pratique du sport. Les représentants de quatre organismes sur dix ont noté une amélioration dans les perceptions de leurs organismes par rapport à l'assurance d'une culture de l'éthique, du respect ou de l'intégrité dans le sport (43 %) et de l'encouragement de l'inclusion et de l'accessibilité (41 %), alors qu'à peu près la même proportion n'a signalé aucun changement dans les perceptions de leurs organismes par rapport à la lutte contre la discrimination fondée sur la race et la culture ou sur le genre. Moins de cinq pour cent des organismes ont observé une diminution des perceptions de leurs organismes depuis 2012 (voir figure 4).

Figure 4. Différences régionales par rapport aux changements dans les perceptions chez les organismes sportifs



Source : ICRCP, Sondage auprès des organisations sportives 2020-2021

Région – Comparativement à la moyenne nationale, relativement plus d'organismes sportifs dans l'Ouest et relativement moins au Québec ont indiqué une *amélioration* des perceptions de leurs organismes par rapport à la lutte contre l'abus et le harcèlement depuis 2012. Les organismes sportifs au Québec étaient également moins susceptibles que la moyenne nationale d'indiquer une *amélioration* des perceptions de leurs organismes par rapport à la lutte contre la discrimination fondée sur le genre ou la race et la culture. Dans le même ordre d'idées, comparativement à la moyenne, un nombre inférieur d'organismes au Québec ont indiqué une augmentation de leurs perceptions par rapport à la promotion de l'inclusion et de l'accessibilité (voir les **figures 5a et 5b**). Les administrateurs de sport en Ontario étaient plus susceptibles que la moyenne nationale de faire état d'une amélioration de leurs perceptions concernant la mise en place de protocoles appropriés de retour au jeu après une commotion cérébrale ou une autre blessure.

50% 40% 30% 20% 10% 0 % Amélioration Aucun changement Amélioration Aucun changement Lutter contre la discrimination fondée sur la race Lutter contre la discrimination fondée sur le genre et la culture Canada Atlantique Québec ■ Nord* Ontario Ouest

Figure 5a. Différence régionale dans les changements de perceptions au sein des organismes sportifs

Source : ICRCP, Sondage auprès des organisations sportives 2020-2021; * Données pour le Nord supprimées en raison de la taille de la cellule

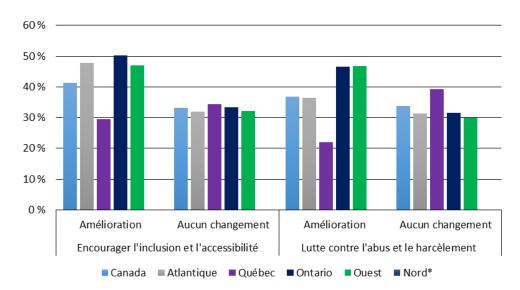


Figure 5b. Différence régionale dans les changements de perceptions au sein des organismes sportifs

Source : ICRCP, Sondage auprès des organisations sportives 2020-2021; * Données pour le Nord supprimées en raison de la taille de la cellule

Taille de l'organisme – Les différences dans les changements de perception déclarés par rapport à 2012 ne varient généralement pas en fonction de la taille de l'organisme.

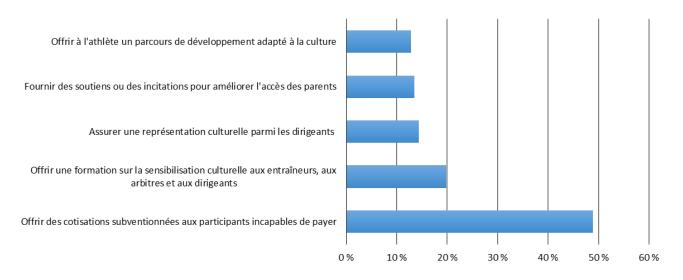
Mesures prises pour favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI)

La PSC de 2012 présentait une série de valeurs, dont l'inclusion et l'accessibilité, pour guider les politiques et les programmes dans le but d'élaborer des programmes de sport pour tous les Canadiens. À cette fin, dans le cadre du Sondage sur les organismes de sports de 2020-2021, on a demandé aux administrateurs de sport d'indiquer l'étendue selon laquelle les personnes clés sont informées des plans, des stratégies et des initiatives visant à combler les écarts entre les genres au sein de l'organisme. La plupart des organismes ont indiqué que les associations membres provinciales/territoriales étaient informées à ce sujet dans une large mesure, alors qu'entre 30 % et 40 % des cadres supérieurs, des membres de conseil d'administration, du personnel rémunéré ou des entraîneurs étaient informés dans une large mesure des plans visant à combler les écarts de genre. Il n'est peut-être pas surprenant de constater qu'une faible proportion (16 %) des participants et des inscrits ont été informés des initiatives visant à combler les écarts entre les hommes et les femmes au sein de l'organisme.

On a demandé aux administrateurs de rendre compte des mesures particulières prises par l'organisme pour rendre les programmes sportifs accessibles, équitables et inclusifs. Près de la moitié des organismes (49 %) ont indiqué qu'ils offraient des cotisations subventionnées aux participants ayant besoin d'aide. Environ quatre organismes sur dix veillent à ce que l'équité entre les genres ou la diversité soit reflétée dans les programmes et services sportifs et assurent la représentation des genres dans les postes de directions et les employés. Dans une moindre mesure, les organismes assurent un financement équitable des programmes en fonction du genre (24 %), offrent une formation au conseil d'administration, au personnel ou aux bénévoles sur l'équité entre les genres dans le sport (23 %), ou offrent une formation au personnel pour s'assurer qu'il possède les connaissances et les compétences nécessaires pour offrir des activités de développement des athlètes aux personnes ayant un handicap

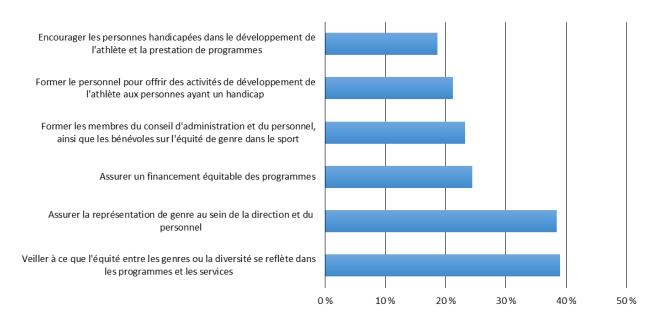
(21 %). Les actions les moins rapportées sont : proposer des parcours de développement des athlètes adaptés à la culture, assurer une représentation culturelle parmi les dirigeants et fournir des soutiens ou des incitations pour améliorer l'accès des parents (par exemple, garde d'enfants) (voir les **figures 6a et 6b**).

Figure 6a. Pourcentage d'organismes qui indiquent que des mesures ont été prises pour rendre les programmes accessibles, équitables et inclusifs



Source : ICRCP, Sondage auprès des organisations sportives 2020-2021

Figure 6b. Pourcentage d'organismes qui indiquent que des mesures ont été prises pour rendre les programmes accessibles, équitables et inclusifs



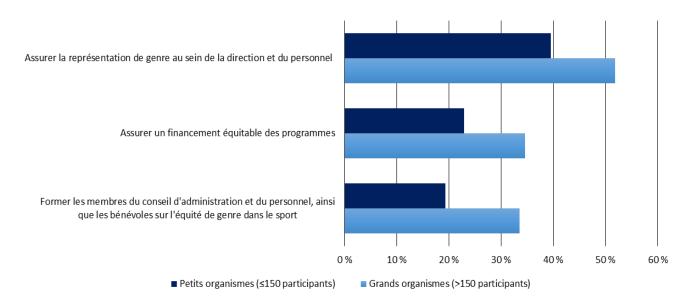
Source : ICRCP, Sondage auprès des organisations sportives 2020-2021

Région – Les organismes sportifs de l'Ontario sont plus susceptibles que les organismes canadiens dans l'ensemble d'indiquer offrir de la formation sur l'équité des genres aux membres du conseil

d'administration, au personnel ou aux bénévoles (33 % c. 23 %), alors qu'il n'y a pas d'autre écart significatif selon la région.

Taille de l'organisme – Il y a généralement peu de différences entre les petits et les grands organismes en ce qui concerne les efforts déployés pour rendre les programmes sportifs accessibles, équitables et inclusifs. Plus précisément, les grands organismes de sport (plus de 150 participants) sont plus susceptibles que les petits organismes (150 participants ou moins) de convenir que, dans une large mesure, les cadres supérieurs, les membres du conseil d'administration et le personnel rémunéré sont informés des plans, des stratégies ou des initiatives visant à combler les écarts entre les genres au sein de l'organisme. Les grands organismes sont également plus susceptibles de dire qu'ils offrent une formation aux membres du conseil d'administration, au personnel et aux bénévoles sur l'équité entre les genres dans le sport, qu'ils assurent un financement équitable et une représentation équitable des genres au sein de la direction et du personnel (voir la figure 7).

Figure 7. Pourcentage d'organismes qui indiquent les mesures prises pour rendre les programmes de sport accessibles, équitables et inclusifs selon la taille de l'organisme



Source: ICRCP, Sondage auprès des organisations sportives 2020-2021



Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie 230-2733, chemin Lancaster Ottawa ON K1B 0A9 613-233-5528 www.cflri.ca/fr

La production de ce résumé a été rendue possible grâce à la contribution financière du gouvernement du Canada. Les opinions exprimées ici ne représentent pas nécessairement l'opinion de ce dernier.